

GROUPE BIGARD

**Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 100 000 000 euros**

Siège social : Kergostiou – 29300 QUIMPERLÉ

SIREN : 776 221 467 RCS QUIMPER

Note méthodologique

Déclaration de Performance extra-Financière

Données 2022

La présente Déclaration de performance extra-financière (DPEF) a été élaborée conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-105 du Code de Commerce. Elle a vocation à présenter les conséquences sociales et environnementales de l'activité du Groupe BIGARD.

Sauf mention contraire dans le corps du document Déclaration de performance extra-financière du Groupe BIGARD Données 2022 ou renvoi par le signet « * » à la présente note, les données présentées correspondent au périmètre suivant :

→ Période : 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

→ Sociétés :

- GROUPE BIGARD (RCS QUIMPER 776 221 467)
- CHARAL (RCS QUIMPER 546 950 379)
- SOCOVA VIANDES (RCS QUIMPER 508 513 785)
- BIGARD DISTRIBUTION (RCS 795 850 155)
- BBV (RCS 392 806 741)
- LAG (RCS 320 229 461)
- SOVIARUNGIS (RCS 401 264 866)
- GALLAIS VIANDES (RCS 432 033 918)
- SOL (RCS 529 183 790)
- CODEVIA (RCS 408 753 903)
- TRACOVAL (RCS 444 462 840)
- BICHON G.L. (RCS 867 800 161)
- FRAIS VIANDES (RCS 311 349 823)
- ARCADIE VIANDES (RCS 888 889 060)
- DESTREL VIANDES (RCS 888 886 751)
- COMPAGNIE EUROPEENNE DE TANNAGE (347 886 186)
- CET ENVIRONNEMENT (RCS 438 726 440)
- ÉTABLISSEMENTS ABERA (RCS 599 200 995)
- PORCGROS (RCS 592 041 925)

Ces sociétés seront dénommées dans la DPEF sous le vocable Groupe BIGARD ou le Groupe.

Les principaux enjeux identifiés, les politiques, moyens et résultats développés dans la DPEF sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Enjeux	Opportunités / Risques	Politique / Moyens	Indicateurs de performance clés	Objectifs
<p>Développer les compétences de chacun des salariés</p>	<p>Conserver les savoir-faire et la compétitivité et les capacités de production du Groupe</p> <p>Favoriser l'épanouissement du personnel et donc son maintien dans l'entreprise</p>	<p>Parcours Professionnel</p> <p>Dialogue social</p>	<p>Intégration en contrat à durée indéterminée</p> <p>Taux d'intégration Pass IFRIA</p>	<p>Non pertinent</p> <p>Objectif à 2 ans 80 %</p>
<p>Protéger et prévenir la santé des salariés</p>	<p>Contribuer à la santé des collaborateurs en les préservant des risques directement liés à leur poste de travail et en mettant à leur disposition des moyens de prise en charge de leur santé au global</p>	<p>Prévention santé au travail / Mon capital santé</p>	<p>Taux d'absentéisme</p>	<p>Inférieur à 6 % en 2023</p>
<p>Garantir la sécurité et la qualité des viandes et produits</p>	<p>Contribuer à la bonne santé des consommateurs en commercialisant des produits sûrs et plus sains</p> <p>Préserver l'image du Groupe dans un contexte de forte remise en cause du modèle de production de l'industrie agroalimentaire</p>	<p>Politique Qualité</p>	<p>% des établissements du Groupe dont le système de management de la qualité est certifié par un organisme tiers</p>	<p>75 % en 2025</p>

Enjeux	Opportunités / Risques	Politique / Moyens	Indicateurs de performance clés	Objectifs
Assurer la bienveillance animale	Assurer le respect des animaux et de leurs besoins Préserver l'image du Groupe dans un contexte de forte remise en cause de l'élevage et de la consommation de produits d'origine animale	Responsable Protection Animale / Contrôle / Investissements	Note audit inopiné tierce partie	Note moyenne de 90 %
Préserver les ressources et prévenir les impacts sur l'environnement et préserver les ressources	Préserver l'environnement Contrôler les impacts de nos activités notamment en termes de déchets et émission de gaz à effet de serre Contribuer à la préservation des ressources naturelles nécessaires à notre activité Préserver l'image du Groupe	Respect de la réglementation ICPE (« installations classées pour la protection de l'environnement ») / Maîtrise de la pollution des rejets et déchets / Politique en cours de formalisation	Taux de valorisation des déchets	90 %

La déclaration de performance extra-financière – Données 2022 a été organisée sur la base de six enjeux, expression de notre Responsabilité Sociétale et Environnementale. Il est ici précisé que l'enjeu 3 : « Engager durablement le collectif de travail » est envisagé et présenté non comme un risque identifié mais comme une opportunité pour le Groupe.

RENOIS :

- page 8 : le pourcentage d'approvisionnement français est calculé par référence aux animaux cumulativement achetés et abattus au sein du Groupe.
- page 8 : la part d'approvisionnement d'animaux répondant aux exigences de labels officiels de qualité est calculée par référence aux animaux cumulativement achetés et abattus au sein du Groupe.
- page 28 : le pourcentage de réussite suite à un parcours Pass IFRIA correspond au taux de titularisation en fin de parcours au plus tard fin juillet 2022 pour des parcours débutés sur l'année 2021.
- page 28 : le taux de personnes handicapées employées par Groupe BIGARD correspond au taux officiellement déclaré en 2022 (base 2021), seul chiffre définitif disponible au jour d'établissement de la présente note.
- page 31 : l'objectif a été revu de 5,8 % à 6 % pour permettre un management cohérent de l'absentéisme en phase avec la réalité sociale du moment. Le périmètre porte sur la société Groupe BIGARD et l'ensemble de ses filiales.
- page 32 : le nombre de collaborateurs et leurs familles bénéficiaires de la Mutuelle Ma Solution Santé a été arrêté au 23 mars 2023.
- page 39 : le nombre d'analyses réalisées au-delà des exigences réglementaires est estimé sur la base du nombre de produits concernés commercialisés.
- page 42 : le suivi annuel consolidé des consommations électriques est en cours de consolidation. Il ne comprend pas les sociétés BIGARD DISTRIBUTION, ARCADIE VIANDES, DESTREL VIANDES, BICHON GL, BBV, LAG, SOVIA, PORCGROS, CET et CETE.
- page 42 : les sociétés BIGARD DISTRIBUTION, BICHON GL, PORCGROS, BBV, LAG, les sites de Parthenay et Landivy à consommation non significative ne sont pas incluses dans le décompte des utilisations d'eau.
- page 44 : le suivi annuel consolidé des déchets ne comprend pas les sociétés BIGARD DISTRIBUTION, BICHON GL, BBV, SOVIA et du site de Parthenay.

*

* *



Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de la sincérité et la conformité de la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Groupe BIGARD SA

Rue Yvonne Chauffin, ZI de Kergostiou, 29300 Quimperlé

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Vérification, n°3-1860 (liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées, un programme disponible sur demande visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 2° et du 3° du I de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons réalisé une planification prévisionnelle de la mission, réalisé une réunion de lancement interne et une réunion de lancement avec le client pour prendre connaissance de la déclaration, du périmètre, des risques d'inexactitudes et ajuster la planification ;
- Nous avons réalisé une relecture critique pour apprécier la cohérence d'ensemble de la DPEF ;
- Nous avons vérifié la conformité : nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au I de l'article R. 225-105 et les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- Nous avons présenté nos conclusions intermédiaires et fait une revue de corrections apportées ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- Nous avons identifié les personnes en charge des processus de collecte et examiné les processus de collecte, compilation, traitement et contrôle visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons fait une revue de cohérence des évolutions des résultats et indicateurs clés de performance ;
- Nous avons identifié les tests de détail à réaliser et listé les preuves à collecter ;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes.

- Nous avons vérifié la sincérité d'une sélection d'indicateurs clés de performance et résultats quantitatifs (données historiques) que nous avons considérés les plus importants¹ via des tests de détail (vérification de la correcte application des définitions et procédures, vérification de la consolidation, rapprochement des données avec des pièces justificatives). Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 7 et 100% des données sélectionnées pour ces tests ;

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre janvier et mai 2023 sur une période d'intervention de 5 mois. Nous avons mené 27 entretiens les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

¹ Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes :

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Taux de réussite Pass IFRIA
- Note audit inopiné tierce partie
- Pourcentage de volume d'approvisionnement couverts par les cahiers des charges spécifiques BEA
- Nombre d'audits en élevage réalisés
- Taux d'absentéisme
- Taux de valorisation des déchets
- Pourcentage de sites certifiés
- Pourcentage des abattoirs noté A
- Pourcentage des ateliers de découpe et d'élaboration de viande haché noté A
- Pourcentage des sites de transformation et d'élaboration audités par des tiers indépendants

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous soulignons que le périmètre de présentation des informations de la DPEF est plus large que ce que demande la réglementation : seule la SA GROUPE BIGARD avait l'obligation de publier une DPEF.
- Nous soulignons le bon fonctionnement du processus de reporting et du contrôle interne au niveau consolidé
- Nous attirons l'attention du lecteur sur le périmètre de la Déclaration précisé dans la note méthodologique

Fait à Toulouse, le 15 mai 2023

**L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT**



Pauline de Saint Front
Présidente